

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury d'admission
en première année des bachelors universitaires de technologie
de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Rodez
Année universitaire 2025-2026

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, et D. 612-32,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'annexés au décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022, notamment leur article 7,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 17,

Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »,

Article 1^{er}

La composition du jury d'admission en première année des bachelors universitaires de technologie (BUT) de l'IUT de Rodez pour l'année universitaire 2025-2026 est fixée comme suit :

Président :

- Bruno BELIERES, Maître de Conférences, Directeur de l'IUT

Membres :

- *Chefs de département :*
 - Philippe DECLOITRE, Professeur certifié
 - Aurélie DEPERCENAIRE, Professeur agrégé
 - Christine MAS-BELLISSANT, Maître de Conférences,
 - Mathieu PALOSSE, Professeur certifié
 - Daniel PELISSIER, Maître de Conférences
- *Enseignants-chercheurs et enseignants :*
 - Olivia BENGUE, Enseignant vacataire,
 - Lisa BEZIN, Professeur certifié,
 - Félicie BONNEFOUS, Professeur agrégé,
 - Christine BOUDES, Enseignant contractuel,
 - Caroline BOUYJOU, Maître de Conférences,
 - Fabien CASTELLA, Enseignant contractuel,
 - Ambroise CHAUVET, Maître de Conférences associé,

- Clément DELPOUX, Professeur agrégé,
 - Angélique ALBERGE, Professeur agrégé,
 - Xavier DONNEZ, Professeur certifié,
 - François GALASSO, Maître de Conférences
 - Claire GUILLEBASTRES, Professeur certifié,
 - Charles-Henri HARDY, Maître de Conférences,
 - Olivier INGREMEAU, Maître de Conférences
 - Casimir KAM, Maître de Conférences
 - Laurence LEVENEUR, Maître de Conférences,
 - Jérôme MATHIEU, Maître de Conférences,
 - Maryline MOLINIER, Maître de Conférences associé,
 - Julien MONCEL, Maître de Conférences,
 - Alexandra PAULS-GIRARD, Maître de Conférences,
 - François PELAMOURGUES, Professeur agrégé,
 - Daniel PELISSIER, Maître de Conférences,
 - Corinne SERVIERES, Maître de Conférences,
 - Benjamin VERGNET, Professeur contractuel,
 - Magali VEAUX, Professeur agrégé,
 - Isabelle VIDALENC, Maître de Conférences,
 - Laurent WEHRLE, Professeur agrégé
- *Représentant des milieux professionnels :*
- Isabelle RUBY, Directrice des Ressources Humaines, Société DOXALLIA à Bozouls (12)

Article 2

Le jury peut se constituer en commission correspondant aux divers départements de l'IUT pour l'examen des demandes d'admission dans les formations relevant de chacun de ces départements.

Les commissions sont présidées par le chef du département concerné.

Le jury classe par ordre de mérite les candidats susceptibles d'être admis.

Article 3

Le directeur de l'IUT est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'IUT (www.iut-rodez.fr), onglet « Candidatures » de chaque formation.

Fait à Toulouse, le 3 mars 2025

Pour le Président, et par délégation
La Directrice des Etudes et de la Vie Etudiante
Université Toulouse Capitole



Cosima BLUNZ